



# L'action de tous est nécessaire pour diminuer la vulnérabilité de l'Ile de France



Dans une perspective de développement durable et de compétitivité économique, il convient de diminuer la vulnérabilité de l'Ile de France par rapport aux inondations. Or, dans le futur, le développement de l'agglomération parisienne va renforcer la pression urbaine déjà importante sur les secteurs inondables en raison de l'objectif de densification notamment.

## Des actions complémentaires

Il n'est pas possible de supprimer les crues de la Seine ni de les diminuer de manière déterminante. En conséquence, seul un ensemble d'actions complémentaires en synergie et menées en collaboration par tous les acteurs, peut permettre de diminuer leurs conséquences sur le long terme.

Les actions possibles peuvent concerner :

- **les protections et ouvrages** : réduction des crues (de l'aléa) ;
- **la gestion de crise et la prévision**, qui nécessitent une préparation approfondie ;
- **la prévention** qui agit sur les enjeux pour réduire les conséquences des crues sans les modifier, par l'information, la réglementation, l'adaptation de l'urbanisme...

## Des priorités pour l'Ile de France

- ❑ **Réduire la vulnérabilité** de l'existant est un des enjeux majeurs en Ile de France: il s'agit d'abord de déterminer par des diagnostics adaptés les conséquences d'une crue sur les bâtiments, les entreprises, les réseaux ou des territoires, c'est-à-dire leur fragilité par rapport à la crue, et de réaliser ensuite les travaux permettant de réduire cette fragilité;
- ❑ Réaliser les **plans de communaux de sauvegarde** (PCS) sur toutes les communes concernées, en lien avec le plan Orsec;
- ❑ Réduire la crue par la construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique de la Bassée (l'opportunité de cet ouvrage est en cours d'étude, afin de préparer le débat public);
- ❑ Limiter strictement les aménagements futurs en zone inondable, et faire en sorte qu'ils soient le cas échéant adaptés au risque et peu vulnérables;
- ❑ Améliorer la gestion et l'entretien des digues (ou murettes) de protection;
- ❑ Améliorer encore les capacités de prévision et d'anticipation;
- ❑ Préserver les zones d'expansion des crues en amont, avec une vision de bassin.

**Pour mettre en œuvre ces priorités, l'émergence d'une vision partagée du niveau du risque acceptable, fondée sur une véritable évaluation de la vulnérabilité, est nécessaire**